

Bruxelles, le 17 juillet 2017  
(OR. en)

11334/17

COHAFA 59  
DEVGEN 176  
ALIM 13  
ONU 105  
FAO 30  
COAFR 214  
MAMA 150  
MOG 63  
COEST 191  
COASI 99  
COLAC 62  
PROCIV 64  
RELEX 662

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|                |                                                                                                                                     |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:       | Secrétariat général du Conseil                                                                                                      |
| en date du:    | 17 juillet 2017                                                                                                                     |
| Destinataire:  | délégations                                                                                                                         |
| N° doc. préc.: | 11134/17 COHAFA 55 DEVGEN 165 ALIM 11 ONU 97 FAO 24<br>COAFR 216 MAMA 140 MOG 59 COEST 181 COASI 89 COLAC 57<br>PROCIV 61 RELEX 636 |
| Objet:         | Conclusions du Conseil: Faire face au risque de famine (17 juillet 2017)                                                            |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions intitulées "Faire face au risque de famine", telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3557<sup>e</sup> session, tenue le 17 juillet 2017.

**Conclusions du Conseil: Faire face au risque de famine**

1. Jamais les besoins humanitaires n'ont été aussi grands qu'en 2017. Les crises chroniques de sécurité alimentaire sont nombreuses et quatre pays sont gravement menacés de famine: le Yémen, le nord-est du Nigeria, la Somalie et le Soudan du Sud. Dans ces pays, quelque 20 millions de personnes pourraient mourir de faim. L'impact sur les populations concernées est lourd. En outre, ces crises menacent particulièrement les femmes et les filles et de nombreuses violences sexuelles et sexistes sont signalées. Ces crises résultent le plus souvent des conflits et de l'instabilité provoqués par l'homme et sont exacerbées par des conditions météorologiques extrêmes.
2. L'UE et ses États membres ont pris des mesures et ont immédiatement intensifié leur réaction à ces crises en augmentant les moyens de l'aide humanitaire, notamment lors de différentes conférences des donateurs consacrées aux crises qui frappent ces quatre pays et leur région. Rien que cette année, l'UE et ses États membres ont collectivement fourni aux quatre pays menacés par la famine une aide humanitaire s'élevant à plus de 1,2 milliard d'euros .
3. Si ces efforts ont contribué à attirer l'attention et à mobiliser des financements au profit de la réponse humanitaire, des différences subsistent et il reste beaucoup à faire. Le Conseil lance un appel à tous les donateurs, traditionnels et émergents, afin qu'ils se joignent à l'UE et à ses États membres pour accroître l'apport financier au bénéfice des quatre régions en crise. Par ailleurs, toutes les promesses faites doivent impérativement et d'urgence se traduire par une aide concrète aux personnes touchées.

4. Cependant, l'argent n'est qu'une partie de la solution. Ces crises ont une origine humaine, elles sont enracinées dans les conflits et elles nécessitent des solutions politiques qui dépassent l'aide humanitaire. La guerre provoque ou exacerbe l'insécurité alimentaire et la malnutrition sévère; elle sape les fondements mêmes de la résilience aux chocs que constituent, notamment, les catastrophes naturelles et l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Les effets négatifs des changements climatiques et environnementaux, comme la raréfaction de l'eau, la sécheresse, la désertification et la dégradation des sols, peuvent également aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. À cela peuvent s'ajouter des tendances démographiques, comme l'accroissement de la population et l'urbanisation. L'insécurité alimentaire peut à son tour déclencher ou attiser les tensions sociales et politiques au point de donner naissance à des conflits ou d'autres situations de violence.
5. Le Conseil souligne que seules des solutions politiques peuvent enrayer ces cycles de besoins. La communauté internationale doit continuer à exercer des pressions politiques sur tous les protagonistes pour mettre fin aux conflits et soutenir plus activement les processus politiques porteurs de solutions durables. Il est absolument capital d'investir dans la prévention des conflits. Le Conseil rappelle la nécessité de consacrer une attention politique accrue à cette question et d'investir davantage dans ce domaine, notamment par la médiation et par les analyses réalisées conjointement par les institutions de l'UE, le SEAE et les États membres, le cas échéant en liaison avec les Nations unies et la Banque mondiale. Une identification précoce et précise des risques de conflits violents et de la dynamique de ces conflits, conjuguée à une action rapide, constitue le moyen le plus efficace d'atténuer les nouveaux risques potentiels.
6. La violence, l'insécurité et les obstacles bureaucratiques rendent l'accès humanitaire extrêmement limité, voire impossible. L'UE appelle toutes les parties concernées à permettre un accès humanitaire sans entrave à toutes les populations dans le besoin et à lever tous les obstacles qui empêchent la fourniture d'une aide vitale. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que les principes humanitaires. L'utilisation de la faim comme arme de guerre constitue une violation grave du droit international humanitaire, que l'UE condamne avec la plus grande fermeté. L'UE soutient tous les efforts déployés par ses États membres, par les Nations unies et par le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que par la communauté humanitaire au sens large pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire, améliorer l'accès humanitaire et résoudre les conflits.

7. Toutes les parties prenantes, y compris l'UE et ses États membres, devraient mettre en œuvre les engagements stratégiques qui ont été décidés pour rendre l'action humanitaire plus efficace, notamment lors des crises qui font peser un risque de famine. Il faut pour cela concrétiser les engagements pris lors du sommet humanitaire mondial – y compris le Grand Compromis, pour ceux qui y ont souscrit – en matière de transparence, de responsabilité et d'action ciblée sur la base d'une analyse approfondie des besoins des populations concernées, en accordant la priorité aux plus vulnérables. Une augmentation du financement pluriannuel et de l'aide sans affectation particulière peut renforcer l'efficacité et faciliter des interventions plus stratégiques. Les financements doivent aussi s'accompagner de la flexibilité nécessaire pour permettre à nos partenaires de s'adapter à l'évolution des besoins et des réalités sur le terrain. Un recours plus systématique aux transferts en espèces à destination des bénéficiaires peut éventuellement favoriser l'efficacité, garantir la dignité et soutenir les marchés locaux et la reprise.
8. Les plans d'intervention dans les différents pays devraient tenir compte de l'impact régional de ces quatre crises, qui ont déplacé de nombreux réfugiés vers les pays voisins et créé ainsi des besoins humanitaires sans précédent dans les régions concernées. L'UE continue de soutenir les efforts consentis par les pays voisins pour accueillir les réfugiés, et elle appuie le déploiement d'initiatives comme le cadre d'action global pour les réfugiés en vue d'apporter des solutions à long terme plus appropriées à la situation des réfugiés, en particulier dans les cas de déplacements prolongés.
9. Le Conseil estime que les acteurs humanitaires, politiques et du développement devraient collaborer plus étroitement pour obtenir des résultats collectifs durables au soutien du programme de développement durable à l'horizon 2030, et conformément à la "nouvelle méthode de travail" proposée par les Nations unies. Comme le souligne également la récente communication conjointe sur la résilience<sup>1</sup>, cela consiste notamment à renforcer la résilience de l'État et de la société face aux facteurs qui peuvent provoquer une famine; à remédier aux vulnérabilités et aux pressions qui sont à la base de la grande insécurité alimentaire et de la malnutrition sévère; et à continuer de surveiller la situation et de agir rapidement en réponse aux systèmes d'alerte précoce – avant que le point de rupture ne soit atteint et que des capacités de réaction déjà sous tension ne soient mises à plus rude épreuve encore. Le développement de capacités locales, le renforcement de la gouvernance et l'investissement dans des systèmes de sécurité alimentaire durable, capables de répondre à une fragilité à long terme et d'absorber les chocs brutaux, pourraient y contribuer. Il convient de tirer les enseignements de ces quatre crises pour améliorer la réponse que nous y apportons et notre intervention dans d'autres situations d'insécurité alimentaire.

---

<sup>1</sup> Doc. 10184/17.

10. Le Conseil continuera de préconiser une plus grande complémentarité entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, conformément à ses conclusions sur les liens entre action humanitaire et développement<sup>2</sup>. Les acteurs du développement et les institutions financières internationales ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que dans la préservation des moyens de subsistance et l'atténuation des effets de la détérioration de l'environnement et du changement climatique sur le développement.
11. Le Conseil estime qu'il est primordial de mieux coordonner les efforts, non seulement parmi les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, mais également, le cas échéant, avec les plans d'intervention des gouvernements nationaux. Le renforcement de la résilience d'un pays ou d'une région face aux crises humanitaires devrait devenir un volet à part entière du dialogue politique avec les pays partenaires. Il est capital pour nos efforts en faveur de la prévention et de la résilience que le processus soit pris en charge démocratiquement aux échelons national et local. Il s'ensuit qu'il faut mettre davantage l'accent sur la responsabilité première qui incombe aux gouvernements de subvenir aux besoins fondamentaux de leur population.
- 

---

<sup>2</sup> Doc. 9383/17.